



NOTE D'INFORMATION

n° 21.21 – Mai 2021

En 2019, le coût moyen par étudiant est de 11 530 euros

► En 2019, la France a consacré 32,6 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur, soit 1,3 % du PIB. Cette dépense est en hausse quasi ininterrompue depuis les années 1980. Elle est financée en majorité par l'État et destinée pour près des trois quarts à la rémunération des personnels.

Le coût moyen par étudiant atteint 11 530 € et a augmenté de plus d'un tiers depuis 1980. Malgré une dépense totale en hausse (+ 0,2 % en 2019 et + 11,7 % en euros constants depuis 2009), le coût par étudiant est en baisse pour la sixième année consécutive (– 1,4 % en 2019 et – 7,9 % depuis 2009), car les effectifs augmentent fortement (+ 1,6 % en 2019 et + 21,3 % depuis 2009).

Le coût moyen varie de 10 100 € pour un étudiant à l'université à 15 700 € en classes préparatoires aux grandes écoles.

En 2017, le coût moyen par étudiant en France est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (16 950 équivalents dollars contre 16 330).

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Paul-Antoine Beretti, DEPP A3
Édition : Aurélie Bernardi
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

32,6 milliards d'euros consacrés à l'enseignement supérieur

En 2019, la France a consacré 32,6 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur, soit 20,3 % de la dépense intérieure d'éducation (DIE), qui mesure l'effort de la Nation pour le fonctionnement et le développement de l'ensemble du système éducatif. Cette part est globalement stable depuis une dizaine d'années. En excluant les dépenses allouées à la formation extra-scolaire, elle atteint 23,1 %, pour une population d'étudiants qui représente 17,8 % des effectifs scolarisés.

La DIE de l'enseignement supérieur progresse très légèrement en 2019 (+ 0,2 % en euros constants après + 2,2 % en 2018). En près de quarante ans, elle a été multipliée par 2,7. Plus récemment, de 2007 à 2009, la croissance de la DIE de l'enseignement supérieur est soutenue (+ 3,7 % par an), en lien avec la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) de 2007 qui prévoyait, d'ici au 1^{er} janvier 2013, l'accès de toutes les universités à l'autonomie en matière budgétaire, de ressources humaines ou de gestion des bâtiments ► **figure 1**. Ce passage progressif à l'autonomie des universités s'est traduit par un accroissement de leur budget pour leur permettre d'exercer leurs compétences élargies. Dans le même temps, des revalorisations salariales ont été accordées aux personnels de l'enseignement supérieur, et des mesures en faveur des étudiants ont également été décidées, comme la hausse du nombre de bourses à la mobilité et au mérite

ou la création d'un échelon supplémentaire pour les bourses sur critères sociaux. Depuis lors, la croissance de la dépense pour l'enseignement supérieur ralentit (+ 1,0 % en moyenne par an depuis 2013).

11 530 euros en moyenne pour un étudiant

L'enseignement supérieur forme de plus en plus d'étudiants dans les secteurs public et privé confondus : en 2019, ils sont près de 2,8 millions d'étudiants en France, soit + 1,6 % par rapport à 2018. Leur nombre a augmenté de 11,5 % depuis 2014 et de 21,3 % sur les dix dernières années (+ 16,4 % dans le public et + 43,9 % dans le privé). Cette croissance soutenue des effectifs dépasse celle de la DIE (+ 0,2 % en 2019, + 4,7 % depuis 2014 et + 11,7 % en dix ans), ce qui entraîne une baisse de la dépense moyenne par étudiant. En 2019, celle-ci diminue pour la sixième année consécutive (– 1,4 % en 2019 et – 6,1 % depuis 2014). Depuis 2009, la baisse est de 7,9 %. Avec une moyenne de 11 530 € pour l'ensemble du supérieur en 2019, le coût d'un étudiant est maintenant en deçà de son niveau de 2007. À cette époque, le nombre d'étudiants fléchissait (– 1,3 % entre 2006 et 2008) tandis que les moyens étaient renforcés (+ 6,5 %). Sur plus long terme, le coût par étudiant a augmenté de plus d'un tiers depuis 1980, la dépense ayant progressé plus rapidement que les effectifs, avec des efforts budgétaires importants au début des années 1980 et 1990. La période 1980-1995

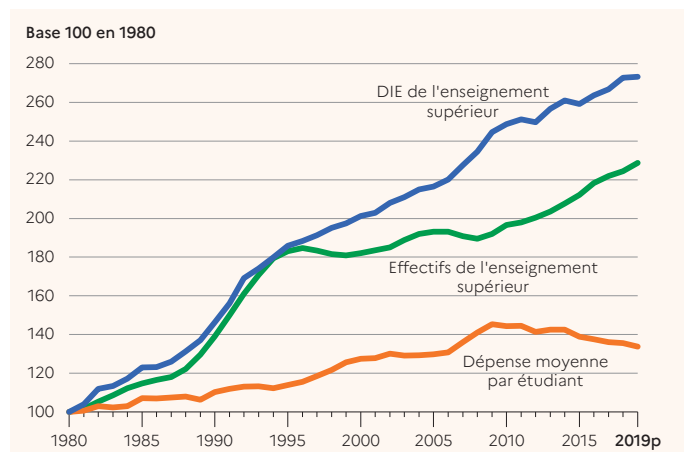
est en effet marquée par la démocratisation de l'enseignement supérieur (avec notamment la création du baccalauréat professionnel en 1985, suscitant un essor des sections de techniciens supérieurs [STS] et des instituts universitaires de technologie [IUT]).

En 2017, dernière année disponible pour les comparaisons internationales, le coût moyen par étudiant en France est supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE (16 950 équivalents dollars contre 16 330).

Des coûts variés entre l'université et les formations dispensées en lycée

Avec des dépenses par élève progressant avec le niveau de formation, le coût moyen par étudiant dépasse celui d'un élève du second degré (9 950 €) ou d'un écolier (7 000 €). Dans l'enseignement supérieur, la comparaison directe du coût des formations est délicate, en raison notamment de l'intégration des dépenses liées à la recherche universitaire et de la globalisation des crédits des universités, laquelle n'isole plus les dépenses des IUT depuis la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). De même, on ne peut distinguer le coût d'un étudiant par niveau de diplôme. Néanmoins, on constate des différences sensibles ► **figure 2**, en particulier entre l'université et les formations dispensées en lycée. Le coût varie, en 2019, de 10 110 euros par an pour un étudiant d'université à 14 270 euros pour un étudiant de STS et 15 710 euros pour un élève de

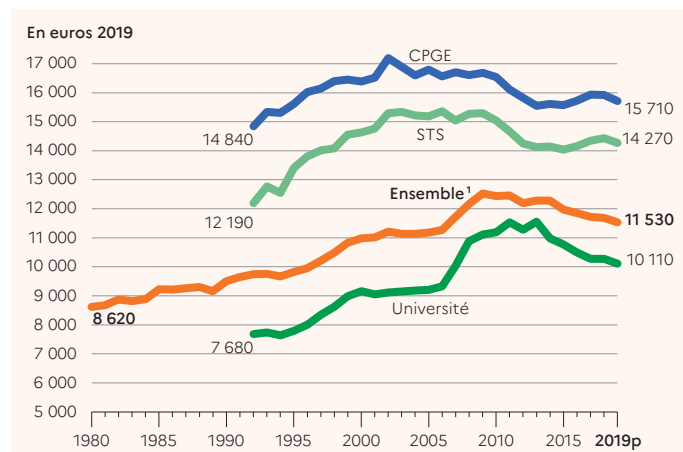
► 1 Évolution de la DIE, de la dépense moyenne et des effectifs¹ de l'enseignement supérieur (indice base 100 en 1980, prix 2019)



2019p : données provisoires.
1. Y compris l'apprentissage au niveau supérieur.
Champ : France métropolitaine + DROM.
Source : DEPP-MENJS-MESRI, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 21.21. © DEPP

► 2 Évolution de la dépense moyenne par étudiant depuis 1980 (en euros 2019)



2019p : données provisoires.
1. Y compris l'apprentissage au niveau supérieur.
Champ : France métropolitaine + DROM.
Source : DEPP-MENJS-MESRI, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 21.21. © DEPP

classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Les différences résultent notamment de taux d'encadrement plus élevés dans les deux derniers cas. La dépense par étudiant en université a cependant connu la croissance la plus forte depuis 1992 (+ 31,6 %, contre + 17,1 % pour les STS et + 5,9 % pour les CPGE). Les écarts entre filières ont eu tendance à se résorber de 2006 à 2013 : tandis qu'à l'université, la dépense accélérât et les effectifs reculaient jusqu'en 2009, à l'inverse pour les STS et CPGE, la hausse de la dépense, plus modérée, accompagnait celle du nombre d'élèves. Depuis 2013 en revanche, les écarts entre filières ont tendance à se creuser. En effet, la dépense par étudiant à l'université recule de façon marquée (- 12,6 %) en raison d'une progression des effectifs (+ 10,2 %) beaucoup plus rapide que celle de la dépense totale (+ 1,2 %). Parallèlement, le coût par élève de CPGE ou de STS poursuit une tendance à la hausse (+ 1,0 %), car la dépense croît plus vite que les effectifs (+ 12,6 % contre + 6,0 %).

L'État finance près des deux tiers des dépenses

La DIE de l'enseignement supérieur est financée par les ministères en charge de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (MENJS et MESRI), mais aussi par d'autres ministères (au titre des établissements dont ils ont la tutelle) ou administrations publiques, les collectivités locales, les entreprises, les ménages et l'Union européenne. En financement initial, c'est-à-dire principalement avant affectation des bourses au budget des ménages, le MESRI finance près de la moitié de la DIE de l'enseignement supérieur en 2019 ► figure 3. Le MENJS participe à hauteur de 10,6 % à travers les

► 3 Financeurs de la DIE de l'enseignement supérieur en 2019

Financier ¹	Montant du financement initial (en millions d'euros)	Part dans le financement initial (en %)	Part dans le financement final (en %)
MESRI	16 022,1	49,2	42,4
MENJS	3 467,1	10,6	10,7
Autres ministères, autres administrations publiques et Union européenne	3 406,3	10,5	10,1
Collectivités territoriales	3 313,0	10,2	9,5
Entreprises et autres financeurs privés	3 134,8	9,6	9,6
Ménages	3 233,1	9,9	17,7
Total	32 576,4	100,0	100,0

2019 : données provisoires.

1. Dans le cas de transferts entre différentes unités de financement, on distingue le financier initial du financier final. Par exemple, les bourses d'études sont attribuées à l'État en financier initial et aux ménages en financier final.

Champ : France métropolitaine + DROM.

Source : DEPP-MENJS-MESRI, Compte de l'éducation.

Réf. : Note d'Information, n° 21.21. © DEPP

moyens alloués aux STS et aux CPGE. Aussi, en tenant compte du financement apporté par les autres ministères, l'État assure en tant que financier initial, les deux tiers du financement de la DIE du supérieur. Les collectivités locales contribuent pour 10,2 % devant les ménages (9,9 %) et les entreprises ou autres financeurs privés (9,6 %).

En financement final, la participation des ménages double quasiment (17,7 %). L'État finance en effet 2,1 Md€ alloués aux 713 000 boursiers sur critères sociaux dans l'enseignement supérieur au 31 décembre 2019, soit près d'un quart des étudiants. L'État octroie également des aides au mérite (41,0 M€ en 2019), des aides à la mobilité internationale (24,9 M€) ou encore des aides ponctuelles en faveur des étudiants qui rencontrent momentanément de graves difficultés (23,8 M€). Certaines aides directes ou indirectes financées par l'État, et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'enseignement supérieur : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut étudiant (allocation logement à caractère social).

Leur prise en compte porterait en 2019 la dépense par étudiant de 11 530 euros à 12 650 €.

Tous financeurs confondus, les dépenses de personnel représentent 72,2 % de la dépense pour les établissements du supérieur en 2019, réparties en 42,3 % pour les enseignants et 29,9 % pour les personnels non enseignants (voir « Pour en savoir plus » – figure 4).

En 2019, les dépenses initiales des ménages ont augmenté de 5,1 % par rapport à 2018, au titre notamment des frais de scolarité dans les établissements privés dont les effectifs sont en forte hausse. Dans le même temps, les dépenses des entreprises s'accroissent de 0,1 % comme celles des autres ministères, autres administrations publiques et de l'Union européenne. À l'inverse, le financement du MESRI recule de 0,4 % en 2019 après une hausse de 0,7 % en 2018 et de 2,4 % en 2017. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.21, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques